

FORMATION

Intitulé :

 Dates : du au
 Nombre d'heures : soit : jours
 Prix TTC : €



PARTICIPANT

M. Mme Mlle Nom : Prénom :
 Date et lieu de naissance :
 Fonction :
 Adresse personnelle :

 Tél. fixe : Tél. portable : E mail :

ASSOCIATION

Nom :
 Adresse :
 Tél : E mail :
 Représenté par : M
 Fonction :

ETABLISSEMENT

Nom :
 Adresse :
 Tél : E mail :
 Représenté par : M
 Fonction :
 Type d'établissement et public accueilli :

MODE DE FINANCEMENT

Entreprise Personnel OPCA
 Formation effectuée dans le cadre du DIF Plan de formation Période de professionnalisation
 Autre :

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

 Adresse de facturation :

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente annexées et du programme de la formation.
Ce bulletin a valeur de convention simplifiée.

REGLEMENT

Ci-joint un chèque du montant total de la formation libellé à l'ordre de l'ARAFDES
 Le règlement sera effectué par un OPCA
 Nom, Adresse, Téléphone

L'inscription sera définitive sous réserve de la production des pièces obligatoires demandées.

Fait en double exemplaire le :

**CACHET DE L'ETABLISSEMENT
 SIGNATURE**

**POUR L'ARAFDES,
 Bernard LEMAIGNAN**

FORMATIONS NON DIPLOMANTES

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre l'ARAFDES et son client, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation de formation.

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription ARAFDES dûment rempli et des documents demandés. Ce bulletin est disponible sur le site www.arafdes.fr ou sur simple demande téléphonique au 04.72.53.61.80.

Après réception du bulletin, l'ARAFDES confirme l'inscription au Client en lui retournant un exemplaire du bulletin d'inscription signé.

DUREE JOURNALIERE DE LA FORMATION

Sauf indication contraire, la durée d'une journée de formation est de 7 heures.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Toute formation commencée est entièrement due.

Les paiements doivent être effectués au moment de l'inscription. Une facture acquittée sera alors délivrée.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par un OPCA dont il dépend il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement lors de l'inscription,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de non prise en charge totale ou partielle par l'OPCA, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation.

PRIX

Les prix sont indiqués TTC. Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE L'ARAFDES

L'ARAFDES se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation.

Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié par courrier au Client. Les raisons de cette annulation ou ce report doivent être précisées à ce dernier.

En cas de report de la formation, le Client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme versée au titre de la réservation de la formation.

Les dates de la formation sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons pédagogiques, lorsque le nombre minimum de 6 stagiaires n'est pas atteint.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Le Client peut annuler ou reporter sans frais une formation si cette annulation ou ce report intervient au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation.

Au-delà de cette date les frais de formation seront entièrement dus par le Client et une facturation lui sera faite.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ARAFDES reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, ...).

Le Client ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit de l'ARAFDES.

ATTESTATIONS

A l'issue de la formation, l'ARAFDES adresse au client une attestation de présence et au stagiaire une attestation de fin de formation.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La participation à la formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par le Client, et le respect par le stagiaire du règlement intérieur de l'ARAFDES.